

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 12 09 2022

1 FINANCE

- 1.1 Décision modificative n°2 – Budget principal
- 1.2 Décision modificative n°2 – Budget annexe

2 MARCHE PUBLIC

- 2.1 Attribution du marché SSI Abbatiale et Tour Clémentine

3 RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Création d'un emploi permanent d'assistant(e) de conservation du patrimoine
- 3.2 Autorisation de signature de l'avenant à la convention de mise à disposition avec l'Office de Tourisme du Puy en Velay

4 CONVENTION

- 4.1 Autorisation de signature de la convention de partenariat – *Conservatoire agglomération du Puy-en-Velay Spectacle Suspend's*
- 4.2 Autorisation de signature de la convention d'occupation de salles – *Association la Chaise musicale*

5 SAISON CULTURELLE

- 5.1 Autorisation de demande de subvention auprès de la Région AuRA – Résidence musique à l'Image 2023

6 PATRIMOINE

- 6.1 Tarification des ateliers et visites pédagogiques scolaires / extra-scolaires

7 INFORMATIONS

- 7.1 Fréquentation du site – bilan période estivale 2022 (31 Août 2022)

Comité syndical 12 Septembre 2022 – Procès-verbal de séance

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès

Monsieur André Brivadis
Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Monsieur Eric Chanal : DGS Département Haute-Loire
Monsieur Jean-Paul Grimaud : Directeur par intérim SMPCD

Ouverture de la séance 14h30

Madame la Présidente du SMPCD étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-président Monsieur JC Bonnebouche.

FINANCE

1. Décision modificative n°2 – Budget principal

Coût aspirateur Promuseum 1 700€

Paul PHILBEE : Je m'interroge sur le prix de l'aspirateur, car pour ma profession, j'ai un aspirateur spécial Amiante, et ce dernier est à 800€. Je vous transmettrai les coordonnées et les caractéristiques par mail.

Vote : Pour 10 sur 10.

2. Décision modificative n°1 – Budget annexe

Vote Pour 10 sur 10

MARCHE PUBLIC

3. Attribution du marché SSI Abbatiale et Tour Clémentine

CAO a étudié les candidatures et ont été attribué :

Lot 1 : Echafaudage Protections : Loire Echafaudages

Lot 2 : Couverture Maçonnerie curage : Beaufils

Lot 3 : Plâtrerie recoupement m0 textile : Bati & Déco

Lot 4 : Electricité : Cegelec

Lot 5 : Serrurerie métallerie : non attribué, renvoi à la prochaine séance, suite à une demande de régularisation de l'offre.

Lot 6 : Menuiserie bois : Valentin

André BRIVADIS : Pourriez-vous nous présenter en détails le choix opéré sur le lot 2 Couverture -Maçonnerie ?

Note technique sur 60 points :

Candidat 1 : 36.2

Candidat 2 : 52.2

Note prix sur 40 points : Ecart de prix de 20 451.07 € entre les deux offres.

Candidat 1 : 34

Candidat 2 : 40

Les notes globales sont :

Candidat 1 : 70

Candidat 2 : 92

CS suit l'avis de la CAO, valide l'attribution des éléments

Vote Pour 10 sur 10

RESSOURCES HUMAINES

4. Création d'un emploi permanent d'assistant(e) de conservation du patrimoine

Pour rappel, en novembre 2021, nous avons créé un emploi non permanent, à temps non complet au grade d'assistant de conservation du patrimoine, pour une durée d'un an.

Vote Pour 10 sur 10

5. Autorisation de signature de l'avenant à la convention de mise à disposition avec l'Office de Tourisme du Puy en Velay

Corinne Goncalves ne prend pas part au vote.

Vote Pour 9 sur 9

CONVENTION

6. Autorisation de signature de la convention de partenariat – Conservatoire agglomération du Puy-en-Velay Spectacle Suspend's

Michel Joubert ne prend pas part au vote.

Vote pour 9 sur 9

7. Autorisation de signature de la convention d'occupation de salles – Association la Chaise musicale

Vote pour 10 sur 10

Paul PHILBEE : il devrait y avoir plus de cours de piano cette année, notamment pour permettre aux collégiens d'en bénéficier.

Maryline EYRAUD : L'association n'a pour l'instant pas pu nous confirmer d'autres dates que celles présentées ce jour, les inscriptions étant en cours. Lors du prochain CS, s'il s'avère nécessaire, une proposition d'avenant sera à l'ordre du jour, pour intégrer les nouvelles dates pour les cours de piano.

SAISON CULTURELLE

8. Autorisation de demande de subvention auprès de la Région AuRA – Résidence musique à l'Image 2023

Vote Pour 10 sur 10

PATRIMOINE

9. Tarification des ateliers et visites pédagogiques scolaires / extra-scolaires

Vote Pour 10 sur 10.

INFORMATIONS

Fréquentation du site – bilan période estivale 2022 (31 Août 2022)

Rappel site est ouvert jusqu'au 6 novembre. Nous ferons le bilan de la saison 2022 en novembre ou décembre.

L'année de référence en termes de fréquentation sera celle de 2022, avec une ouverture le 16 avril jusqu'au 6 novembre.

Au 31 août, 19 391 personnes ont visité le site.

Sur la période de Juillet et Août c'est 13 855 pour l'année 2022, 12 840 l'année dernière et 16 646 pour le lancement du parcours en 2020.

Départ : M-P Vincent, M Joubert.

ECHANGES

Pierre Philipon : Sur Juillet / Août : sur les 3 étés, le nombre de visiteurs est stable.

Le manque de fréquentation du site est lié au manque de communication sur le site.

Il serait souhaitable de construire une communication unique pour le site et les activités du site afin de canaliser des clients sinon ils se perdent et ne viennent pas. Il faudrait aussi travailler sur le droit d'image de l'Abbaye pour que l'exploitation de l'image du site soit sous le contrôle du Syndicat Mixte.

Corinne Goncalvès : Sur la communauté d'agglomération nous avons la volonté d'apporter autre chose à La Chaise Dieu que le culturel : voie verte, actions en faveur du tourisme vert, des activités nature. Offrir plus aux personnes qui viennent à La Chaise Dieu.

André Brivadis : Tous les gens qui visitent l'abbatiale, ne visitent pas le parcours. Agrivap ramène du monde mais les horaires ne sont pas adaptés à la visite du parcours (temps trop court), sauf les mercredi et samedi ou dimanche. Mais nous ne parvenons pas à augmenter leurs amplitudes.

Annie Ricoux : 40 - 50 000 entrées au doyenné, il faut travailler le réseau des musées, Brioude- La Chaise Dieu pour un public amateur de culture c'est très proche.

Jean-Paul Grimaud : Sur le puy par exemple il y a 35 / 40 000 visiteurs pour le Cloître (payant) alors que la fréquentation de la Cathédrale (gratuite) fait plus de 500 000 personnes.

Le parcours actuel de La Chaise-Dieu est difficile, les visiteurs rentrent, sortent ouvrent de sportes avec des badges...c'est compliqué pour eux, il y a moins de plaisir à la visite quand on doit réfléchir aux déplacements.

Paul Philbée : L'Office de tourisme n'est pas le premier accueil, alors qu'il pourrait guider les gens vers l'entrée du site.

Pierre Philipon : Du 16 avril à fin juin 2022, il y a eu environ 5 000 entrées payantes, ce chiffre devrait nous encourager à étendre le temps d'ouverture du site hors saison en prévoyant des aménagements sur les horaires d'ouverture en hiver, que l'après-midi par exemple.

Paul Philbée : l'exposition temporaire doit attirer du monde. Les expositions 2021 et 2022, avec des tapisseries ne font pas venir de visiteurs supplémentaires, nous avons déjà des tapisseries. Il faut proposer d'autres choses.

Jean-Paul Grimaud : l'exposition temporaire peut être un complément à la visite du site ou un événementiel pour lequel les gens se déplacent spécifiquement comme au Doyenné. Dans le cas de Brioude parmi les conditions de la réussite il y a une personne ressource Monsieur Prat qui possède une expérience et une connaissance exceptionnelles du monde de l'art avec un énorme relationnel, par ailleurs les coûts d'organisation sont également beaucoup plus élevés.

Une autre piste de travail peut-être celle d'une collaboration étroite avec le musée Crozatier, pour proposer des expositions sur les deux sites.

Corinne Bringer : C'est évident qu'il faut nouer des liens plus étroits entre le musée Crozatier et La Chaise Dieu, mutualiser les coûts, les moyens.

Mais aussi un réseau par un pass musée Le Puy-en-Velay, Brioude et La Chaise Dieu.

Jean-Claude Bonnebouche :

La salle Richelieu pour accueillir des expositions de renom doit avoir un accès ascenseur / monte charges. C'est prévu dans les prochains travaux, qui sont pour rappel ;

- La conservation des tapisseries
- Les toilettes et ascenseur sur Aile Echo 2 avec aménagement réserves, loge, ateliers.
- L'aménagement des places de l'Echo et Lafayette (Etudes hydro + travaux)
- Un système de chauffage unique
- La restauration de l'Orgue
- La restauration du Maître Autel (en lien avec les Amis de l'Abbatiale).

Eric Chanal : Les travaux énoncés reprennent le Contrat Plan Etat Région d'environ 3 millions : 1 million d'euros de l'Etat / 800 000 euros de la Région / 1 million d'euros du Département. Il faut déjà faire ces travaux avant d'aller plus loin.

Jean-Claude Bonnebouche / Jean-Paul Grimaud : Mi-octobre une réunion des commerçants sera organisée pour faire un bilan de la saison et mieux les associer à nos actions.

Annie Ricoux : est-il possible de faire visiter la Tour Clémentine / Le chemin de rondes ? Quels seraient les investissements ?

Jean-Paul Grimaud : A étudier, principalement avec le SDIS pour un accord et éventuelles conditions d'accès du public aux deux sites.

Pierre Philipon : Avez-vous eu un retour de la convention pour le livre des Amis de l'Abbatiale ?
Non, ni de la convention, ni des ouvrages, depuis le 1^{er} juillet.

Conférence samedi 17 septembre des Amis de l'Abbatiale, sur le maître autel.
Oui au programme des Journées Européennes du Patrimoine 2022

Levée de séance 16h30.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 12/09/2022
Date de convocation : 23/08/2022

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur André Brivadis

Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philippon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Votants : 10 sur 13

Objet de la délibération n°20220912-1

La Présidente du Syndicat étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude Bonnebouche.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance qui rappelle que :

Des ajustements de dépenses et de recettes prévues au budget s'avèrent nécessaires, et sont listés dans les tableaux suivants :

Dépenses

| Chapitre | Nature | Libellé de l'enveloppe budgétaire | Montant inscrit au Budget | DM 1 | Proposition DM2 |
|--------------|---------|-----------------------------------|---------------------------|-----------|-----------------|
| 20 | 2031 | Etudes annexes | 0 € | | + 38 000 € |
| 21 | 2188 | Acquisition matériels | 15 000 € | + 3 500 € | + 1 600 € |
| 23 | 2317318 | Travaux muséographie | 24 000 € | | + 18 300.31 € |
| 23 | 2031 | Etudes abbatiale | 38 000 € | | - 38 000 € |
| 23 | 2317318 | Travaux divers | 1 087 101.82 € | - 3 680 € | - 19 900.31 € |
| Total | | | | | 0 € |

Recettes

| Chapitre | Nature | Libellé de l'enveloppe budgétaire | Montant inscrit au Budget | DM 1 | Proposition DM2 |
|----------|--------|-----------------------------------|---------------------------|------|-----------------|
| 64 | 70841 | Facturation Budget Annexe | 95 000 € | | - 4 000 € |
| 013 | 6419 | Remboursements CPAM | 1 000 € | | + 4 000 € |

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal du Syndicat mixte

Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance, Jean-Claude
BONNEBOUCHÉ



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 12/09/2022
Date de convocation : 23/08/2022

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur André Brivadis

Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Votants : 10 sur 13

Objet de la délibération n°20220912-2

La Présidente du Syndicat étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude Bonnebouche.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ANNEXE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance qui rappelle que :

Dépenses

| Chapitre | Nature | Libellé de l'enveloppe budgétaire | Montant inscrit au Budget | Proposition DM1 |
|----------|--------|-----------------------------------|---------------------------|-------------------|
| 012 | 6218 | Personnels extérieurs | 127 090 € | + 25 230 € |
| 65 | 1161 | Remboursement Budget Principal | 95 000 € | - 4 000 € |
| | | | TOTAL | + 21 230 € |

Recettes

| Chapitre | Nature | Libellé de l'enveloppe budgétaire | Montant inscrit au Budget | Proposition DM1 |
|----------|--------|-----------------------------------|---------------------------|-------------------|
| 64 | 7062 | Billetterie Exposition | 285 000 € | + 21 230 € |
| | | | TOTAL | + 21 230 € |

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la décision modificative n°2 du budget principal du Syndicat mixte**

Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance, Jean-Claude
BONNEBOUCHE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 12/09/2022

Date de convocation : 23/08/2022

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur André Brivadis

Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Votants : 10 sur 13

Objet de la délibération n°20220912-3

La Présidente du Syndicat étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude Bonnebouche.

ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ MISE EN SECURITE INCENDIE ABBATIALE ST ROBERT ET TOUR CLEMENTINE

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 septembre 2022 ;

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance qui rappelle que :

Le présent rapport a pour vocation de procéder à l'attribution du marché « mise en sécurité incendie – Eglise abbatiale Saint Robert et Tour Clémentine ».

Pour rappel, lors des visites périodiques de la commission de sécurité (en septembre 2020, puis en août 2021), celle-ci a constaté que l'abbatiale n'est pas intégrée au système de détection incendie global. La tour Clémentine, en communication directe, ne l'est pas non plus.

Aussi, des travaux étaient attendus indispensables.

Ils auront pour but :

- *De limiter les risques d'incendie en portant une attention toute particulière aux installations électriques, notamment dans les combles*
- *De réduire les risques de développement et de propagation d'un sinistre par la mise en place d'une vidéosurveillance (à relier car existante déjà sur le site) et de systèmes de détection performants*
- *De faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers et la mise en œuvre de leurs matériels, en installant le cas échéant des moyens d'extinction adaptés à la configuration des lieux et en mettant en place des procédures permettant une appropriation rapide des lieux par les intervenants;*
- *De réduire les conséquences d'un sinistre par la mise en place notamment d'un plan de sauvegarde des biens culturels*

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R. 2123-1 1°, ainsi que les articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en tranches de 6 lots (Montant total prévisionnel : 359 710 € HT) :

- Lot 1 : Echafaudage – Protections
- Lot 2 : Couverture – Maçonnerie curage
- Lot 3 : Plâtrerie recouplement M0 textile
- Lot 4 : Electricité
- Lot 5 : Serrurerie métallerie
- Lot 6 : Menuiserie bois

La date limite de réception des offres était fixée au 26 août 2022, puis reportée au 31 août 2022, afin de rajouter une date de visite de chantier et laisser aux entreprises le temps de répondre suite aux congés estivaux.

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée à fin octobre 2022, avec un achèvement prévu pour fin mars 2023.

Rappel des critères de pondération retenus (pour l'ensemble des lots) :
Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

1- Prix des prestations 40 points

➤ *La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère prix est :*

- *Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation*

2- Valeur technique 60 points

➤ *subdivisée en 4 points :*

- *Méthodologie 24 points (Phase de préparation et Phase de travaux)*
- *Moyens 12 points (Humains et Matériels)*
- *Plannings 9 points (Congés, absences inopinées)*
- *Contraintes 15 points*

Nous avons reçus 9 plis, classés par lots et ordre de dépôt :

- **Pour le lot 1 :**

SPEED ECHAFAUDAGES
69100 VILLEURBANNE

LOIRE ECHAFAUDAGE
42000 SAINT ETIENNE

- **Pour le lot 2 :**

CHARPENTIER CASADEENS
43500 CRAPONNE SUR ARZON

BEAUFILS COUVERTURE CHARPENTE
42000 SAINT ETIENNE

- **Pour le lot 3 :**

BATI & DECO SARL
43000 LE PUY EN VELAY

- **Pour le lot 4 :**
CEGELEC LE PUY TERTIAIRE
43700 BRIVES CHARENSAC

FAUCHE CENTRE EST
42330 SAINT GALMIER

- **Pour le lot 5 :**
ELEMENTA
43000 POLIGNAC

- **Pour le lot 6 :**
VALENTIN
43300 LANGEAC

Les notes attribuées à chaque candidat sont les suivantes :

| Entreprises | Lot | Note valeur technique | Note critère prix | Note globale | Classement |
|------------------------|-----|-----------------------|-------------------|--------------|------------|
| Speed Echafaudages | 1 | 34,4 | 36 | 70 | 2 |
| Loire Echafaudages | 1 | 41,6 | 40 | 82 | 1 |
| Charpentiers Casadéens | 2 | 36,2 | 34 | 70 | 2 |
| Beaufils | 2 | 52,2 | 40 | 92 | 1 |
| Bati & Déco | 3 | 52,2 | 40 | 92 | 1 |
| Cegelec | 4 | 42,8 | 37 | 80 | 1 |
| Fauché Centre Est | 4 | 38,6 | 40* | 79 | 2 |
| Elementa | 5 | REPORTE | REPORTE | REPORTE | REPORTE |
| Valentin | 6 | 24,4 | 40 | 64 | 1 |

* un élément a été déclaré prix anormalement bas.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Attribue :**
 - **Lot 1 Echafaudage Protections : Loire Echafaudages**
 - **Lot 2 : Couverture Maçonnerie Curage : Beaufils**
 - **Lot 3 Plâtrerie : Bati&Déco**
 - **Lot 4 Electricité : Cegelec**
 - **Lot 6 Menuiserie Bois : Valentin**

- **Reporte à la prochaine Commission d'Appel d'Offres l'attribution du lot 5.**

Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance, Jean-Claude
BONNEBOUCHE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 12/09/2022

Date de convocation : 23/08/2022

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur André Brivadis

Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Votants : 10 sur 13

Objet de la délibération n°20220912-4

La Présidente du Syndicat étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude Bonnebouche.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ASSISTANT(E) DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance qui rappelle que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le trésor national qu'est l'Abbaye de La Chaise Dieu, et son développement, nécessitent aujourd'hui que soient confiées à un agent permanent les missions d'étude, de conservation, d'entretien, d'enrichissement et de mise en valeur de ce patrimoine.

Aussi, je vous propose de procéder à la création d'un emploi permanent d'assistant(e) de conservation du patrimoine, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35^{ème}, à compter du 13 novembre 2022.

Les missions liées à cet emploi sont celles-ci :

- Participation et suivi des études, classement, conservation, entretien enrichissement et mise en valeur du patrimoine du site
- Préparation et mise en œuvre de l'exposition temporaire
- Mise en valeur et développement de l'exposition permanente
- Gestion, organisation et animation des différentes visites guidées
- Elaboration et suivi du budget de fonctionnement des expositions temporaires et permanentes
- Promotion des activités patrimoniales du site et développement des partenariats (musées du département, DRAC, universités, monuments historiques, CIAPP, etc.) visant à la création d'ateliers pédagogiques à destination des enfants et des CLSH
- Développement des partenariats avec l'éducation nationale et animation des visites et activités scolaires.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, relevant de la catégorie B.
La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné, le RIFSEEP sera calculé sur la base du groupe 2 du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 (prévu pour les emplois du niveau de la catégorie B, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984).

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée (article 3-3 - Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique)

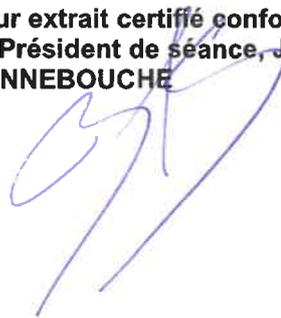
La Présidente sera chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise à :**
 - **Procéder à la création d'un poste d'assistant(e) de conservation du patrimoine**
 - **Modifier le tableau des emplois**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance, Jean-Claude
BONNEBOUCHE**



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 12/09/2022

Date de convocation : 23/08/2022

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur André Brivadis

Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20220912-5

La Présidente du Syndicat étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude Bonnebouche.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY ET LE SYNDICAT MIXTE PROJET CHAISE DIEU

Vu la délibération 20220701-5, Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de personnel entre l'office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy et le Syndicat Mixte Projet Chaise Dieu,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance qui rappelle que :

Afin de poursuivre le soutien à l'équipe du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu dans le règlement des affaires urgentes et les dossiers en cours, il a été demandé à M. Jean-Paul Grimaud, directeur de l'Office de Tourisme, et son employeur, une prolongation de la mise à disposition pour une durée d'un mois.

Pour le mois de septembre, la mise à disposition sera de trois jours par semaine, compatible avec les intérêts de service.

Le Syndicat Mixte s'engage à rembourser les rémunérations principales du personnel mis à disposition ainsi que les charges patronales afférentes des journées de mise à disposition, sur présentation par l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay d'un état récapitulatif détaillé des journées effectuées par l'agent.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents (Mme Goncalvès ne prend pas part au vote) :

- **Autorise à Madame la Présidente à signer l'avenant de prolongation à la convention de mise à disposition de personnel avec l'Office de Tourisme du Puy en Velay.**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance, Jean-Claude
BONNEBOUCHE



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 12/09/2022

Date de convocation : 23/08/2022

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur André Brivadis

Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Votants : 9 sur 13

Objet de la délibération n°20220912-6

La Présidente du Syndicat étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude Bonnebouche.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE L'AGGLOMERATION DU PUY ET LE SYNDICAT MIXTE PROJET CHAISE DIEU

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance qui rappelle que :

Dans le cadre des Déboulés de Mai organisées par le Département et des 40 ans du Conservatoire de l'Agglomération du Puy-en-Velay, ce dernier propose d'organiser un spectacle de danse-verticale sur la Tour Clémentine à La Chaise-Dieu.

La compagnie 9.81 présentera son spectacle « *Suspend's* » le vendredi 12 mai 2023 à 20h ou le samedi 13 mai à 20h en cas de mauvais de temps le vendredi. Il est accessible à partir de 3 ans et d'une durée de 35 min.

Le conservatoire sollicite le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu pour une co-organisation. Une convention entre les deux structures précisera le rôle de chaque partie.

Le conservatoire prend en charge l'ensemble des frais artistiques (cachet, frais de déplacement, droits d'auteur) et des frais d'accueil (hébergement, repas), les repérages techniques, l'accueil du public et la billetterie. Un droit d'entrée sera demandé aux spectateurs : 8€ tarif plein et 2€ tarif réduit (-12 ans et élèves du conservatoire).

Le Syndicat Mixte met à disposition le site de la représentation (la tour Clémentine) en état de marche et un technicien pour le déchargement/rechargement/montage/démontage. Des chaises seront empruntées à la mairie. L'entrée étant payante, la place Lafayette sera fermée, l'accès se fera par la billetterie (porche entre la place de l'Echo et Lafayette), un arrêté sera demandé en mairie.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents (M. Joubert ne prend pas part au vote) :

- **Autorise Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec le conservatoire à rayonnement départemental de l'agglomération du Puy.**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance, Jean-Claude
BONNEBOUCHE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JC Bonnebouche', written over the printed name.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 12/09/2022

Date de convocation : 23/08/2022

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur André Brivadis

Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Votants : 10 sur 13

Objet de la délibération n°20220912-7

La Présidente du Syndicat étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude Bonnebouche.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLE PAR L'ASSOCIATION LA CHAISE MUSICALE

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance qui rappelle que :

L'une des missions du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu est de « contribuer au développement culturel local ».

Pour atteindre cet objectif, il a été inclus au projet de réhabilitation de l'Aile Ouest de l'ensemble abbatial l'aménagement de salles offrant les conditions adaptées à l'enseignement artistique (et plus particulièrement musical).

Comme cela se pratique depuis plusieurs années, et selon la convention qui est soumise à votre validation, serait mises à disposition de l'association « La Chaise musicale » deux salles situées dans l'Aile Ouest des bâtiments conventuels, avenue de la Gare à La Chaise-Dieu.

La salle se situe au 2^e étage et porte l'indicatif :

- Salle 422

Le local précité est mis à disposition par le prêteur au profit de l'emprunteur pour l'année scolaire 2022-2023 selon le planning suivant :

- Les mercredis matin pour le piano (9h-13h30)
- Les mercredis et vendredi après-midi pour la guitare (15h-20h)

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise Madame la Présidente à signer la convention d'occupation de salle avec l'Association la Chaise Musicale**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance, Jean-Claude
BONNEBOUCHE



SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 12/09/2022

Date de convocation : 23/08/2022

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur André Brivadis

Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philipon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Votants : 10 sur 13

Objet de la délibération n°20220912-8

La Présidente du Syndicat étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude Bonnebouche.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION : RESIDENCE MUSIQUE A L'IMAGE 2023

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance qui rappelle que :

Depuis 2012, le Syndicat Mixte propose, chaque année, un appel à projet afin de soutenir la création de musique originale de court-métrage par la mise en place d'une résidence d'enregistrement de la musique à La Chaise-Dieu, en partenariat avec l'association Sauve Qui Peut Le Court-Métrage (Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand).

Pour mener à bien ces résidences, le Syndicat Mixte sollicite le soutien de différents partenaires : Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-/Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Loire.

Le plan de financement prévisionnel :

BUDGET PREVISIONNEL RESIDENCE MUSIQUE A L'IMAGE 2023

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------------|-------------------|------------------------------------|--------------------|
| Frais artistiques | | Subventions publiques | |
| Bourse | 7 000,00 € | DRAC Auvergne Rhône-Alpes | 8 000,00 € |
| <i>Total Frais artistiques</i> | <i>7 000,00 €</i> | Région Auvergne Rhône-Alpes | 3 000,00 € |
| Frais techniques | | <i>Total Subventions publiques</i> | |
| Prestation technicien | 2 500,00 € | | <i>11 000,00 €</i> |
| Location de matériels | 1 000,00 € | | |
| <i>Total Frais technique</i> | <i>3 500,00 €</i> | | |
| Frais de communication | | | |
| Plaquette et tract | 500,00 € | | |
| <i>Total Frais de communication</i> | <i>500,00 €</i> | | |
| Frais divers | | | |
| Restauration - hébergement résidence | 2 500,00 € | | |

| | | | |
|------------------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Catering | 150,00 € | | |
| <i>Total Frais divers</i> | <i>2 650,00 €</i> | | |
| Frais de structure | | | |
| Rémunération personnel permanent | 2 010,00 € | | |
| Charges sociales et fiscales | 1 565,00 € | | |
| Mission et déplacements | 1 000,00 € | | |
| Téléphone et affranchissement | 100,00 € | | |
| Fournitures | 500,00 € | | |
| Assurance | 150,00 € | Total recettes hors autofinancement | 11 000,00 € |
| Frais de fonctionnement auditorium | 1 500,00 € | Autofinancement Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu | 9 475,00 € |
| <i>Total Frais de structure</i> | <i>6 825,00 €</i> | | |
| TOTAL DEPENSES | 20 475,00 € | TOTAL RECETTES | 20 475,00 € |

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame la Présidente à solliciter le soutien financier de la DRAC, de la Région et du Département pour la Résidence Musique à l'Image 2023.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance, Jean-Claude
BONNEBOUCHE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
Maison du Cardinal Avenue de la Gare
43160 La Chaise-Dieu

Comité syndical du 12/09/2022

Date de convocation : 23/08/2022

Elus présents : 10

Monsieur Bernard Brignon
Madame Corinne Bringer
Madame Annie Ricoux
Madame Marie-Pierre Vincent
Monsieur Jean-Claude Bonnebouche
Monsieur Michel Joubert
Madame Corinne Goncalvès
Monsieur André Brivadis

Monsieur Paul Philbée
Monsieur Pierre Philippon

Elus excusés : 3

Madame Marie-Agnès Petit
Monsieur Michel Chapuis
Madame Brigitte Renaud

Votants : 10 sur 13

Objet de la délibération n°20220912-9

La Présidente du Syndicat étant excusée, la présidence de séance est assurée par le 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Claude Bonnebouche.

TARIFICATION ATELIERS ET VISITES PEDAGOGIQUES SCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES

Vu la délibération n°20211115-14, relative au calendrier et tarifs de la saison 2022,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président de séance qui rappelle que :

La Chaise-Dieu et son abbaye possèdent une histoire remarquable qu'il nous appartient de prolonger et d'enrichir. La transmission est une de nos principales missions. Par sa diversité et ses multiples richesses, l'abbaye offre un terrain d'expérimentation pédagogique exceptionnel.

A cet effet, en coopération avec le professeur relais de l'éducation nationale, le service patrimoine de l'abbaye de La Chaise-Dieu propose aux groupes scolaires :

- ✓ **ateliers**, pour les cycles 2, 3 et 4 (proposés uniquement en complément d'une visite guidée)
- ✓ **visites thématiques**, pour les cycles 2, 3 et 4, en visites libres ou guidées, pour découvrir et apprendre l'histoire de ce site, du bourg. *Chaque visite est adaptée aux ateliers proposés*

La tarification proposée jusqu'à présent portait sur un forfait, quel que soit le nombre d'élèves :

- **Visite seule avec guide (sans atelier pédagogique) : 70€**
Durée et nombre d'enfants par groupe selon l'âge.
- **Atelier pédagogique (sans visite guidée): 70€**
Durée et nombre d'enfants par groupe selon l'âge et la thématique proposée.
- **Visite et atelier pédagogique : 110€**
Durée et nombre d'enfants par groupe selon l'âge et la thématique proposée.

Il semble plus opportun de définir un tarif individuel afin de s'adapter au mieux aux demandes.

- **Visite pédagogique : 3€**
Soit pour 25 élèves : 75 euros
- **Visite pédagogique + Atelier : 7€**

Soit pour 25 élèves : 175 euros

Pour rappel, le(s) accompagnateur(s) bénéficie(nt) de la gratuité.

et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide les propositions tarifaires suivantes :**
 - **Visite pédagogique sans atelier : 3€ par élève.**
 - **Visite pédagogique avec Atelier : 7€ par élève.**
 - **Les accompagnateurs bénéficient de la gratuité.**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Après publication ou notification.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance, Jean-Claude
BONNEBOUCHE**

